



INFONZ

Echos des syndicats et sections syndicales de
l'Union Locale FO de Saint-Nazaire et région



n° 29 - 4^{ème} année : octobre 2017.

Union Locale des syndicats Cgt-FORCE OUVRIERE de Saint-Nazaire et région

Secrétaire Général : Gérard Caillon

4 rue François Marceau - 44600 Saint-Nazaire

Tel : 02 40 22 52 35 - Fax : 02 40 22 15 04

Lundi au jeudi : 9h30 - 12h30 et 13h30 - 17h30

Site : www.ulfonz44600.fr

Mail : ul.force.ouvriere.nz@wanadoo.fr

Permanence Juridique : Mardi après-midi sur rendez-vous.

Permanence AFOC : sur rendez-vous.

Permanence Retraités : Jeudi après midi.

« Compte tenu de la gravité de la situation et des risques qui se profilent pour les travailleurs et les droits sociaux (décrets de mise en œuvre des ordonnances, Assurance chômage, formation professionnelle, service public, retraites), le CCN considère qu'une mobilisation interprofessionnelle avant la ratification des ordonnances est nécessaire. »



Extrait de la résolution du
Comité Confédéral National (CCN) de la Cgt-FO
des 28 et 29 septembre 2017
(votée à la quasi-unanimité - 20 abstentions)



10 octobre
Forte mobilisation des agents de
la Fonction publique
4 000 à St Nazaire



Pour l'augmentation des salaires
Contre le démantèlement
du Service Public
Contre la journée de carence

Le secteur AFOC de l'UL et la défense de l'Aide personnalité au logement (APL)

A l'occasion de la manifestation des fonctionnaires du 10 octobre, *Infonz* a rencontré deux militantes retraitées très actives : **Annick Gilbert** de l'AFOC de Nantes - trésorière adjointe du syndicat départemental du nettoyage désormais « propreté » - et **Geneviève Courjal** qui s'occupe de l'AFOC à l'UL de St Nazaire et qui fut longtemps la secrétaire adjointe du syndicat FO des personnels du Conseil régional où elle défendait plus particulièrement les TOS¹.



Geneviève Courjal et Annick Gilbert

Infonz : l'Association FO des consommateurs (AFOC) siège dans plusieurs instances de gestion des HLM (Habitations à loyers modérés).

Geneviève : oui, lors des élections HLM de 2014 nous avons obtenu un élu - **Stéphane Lecerf** - pour siéger au conseil d'administration de SILENE Habitat².

SILENE c'est :

- 9 300 logements sur 11 communes - soit 90 % de l'offre locative sociale sur St-Nazaire et 80 % sur la CARENE -

- plus de 20 000 habitants logés - près d'1 habitant sur 3 à Saint-Nazaire, sachant que 1 000 nouveaux ménages entrent chaque année dans le parc Silène.

Pour ma part, je siège pour l'AFOC, avec **Jeanette Grangier**, dans la Commission de concertation logement de SILENE : celle-ci est consultée sur les travaux en cours ou à effectuer, les espaces verts, les réhabilitations envisagées

Nous essayons par exemple d'éviter l'augmentation de charges pour les locataires consécutives à ses dépenses.

Annick : à Nantes nous siégeons à « Nantes métropole habitat », la SAMO, la « nantaise d'habitation » etc...

Infonz : l'Association FO des consommateurs est aujourd'hui mobilisée sur la question de l'Aide personnalisée au logement (APL), pouvez vous expliquer pourquoi ?

Geneviève : oui car le gouvernement a décidé de baisser ces aides : de 5 € par mois depuis le 1^{er} octobre et l'an prochain de 50 à 60 € supplémentaires. Une autre coupe d'1 milliard est même annoncée pour 2019 !

Il faut savoir qu'à SILENE, 58 % des ménages perçoivent cette aide destinée aux ménages modestes. Sur l'agglomération nazairienne, 65 % des demandeurs de logement social ont des revenus inférieurs à 60 % des plafonds de ressources HLM (553 € par mois pour une personne seule).

Annick : le 25 septembre, la confédération FO a vivement condamné cette baisse et dénoncé les buts réels du gouvernement : « *d'ouvrir les vannes pour les investisseurs privés et de serrer la vis aux allocataires* ».

Qui plus est la confédération s'insurge contre la « *déstabilisation du système de financement du logement social* ».

Autre crainte de FO, l'annonce d'une *nécessaire « mobilité des locataires »* : notre confédération s'oppose à toute remise en cause du principe fondamental de bail à durée indéterminée pour le logement social.

Infonz : à ce propos, le gouvernement a annoncé que la baisse de l'APL prévue l'an prochain devrait être compensée par les offices HLM

Geneviève : effectivement et cela conduirait à une diminution de 10 % des recettes des organismes HLM soit 13 millions € pour les 3 offices HLM de Loire Atlantique.

Les conséquences en seraient :

- La baisse des nouvelles constructions, pourtant indispensables : l'an dernier il y a eu 6 090 demandes de logement social sur le territoire de la CARENE, dont 4 180 à St Nazaire (68 %).

- La baisse des réhabilitations, de l'amélioration des espaces verts

¹ Techniciens et Ouvriers de Service

² Office Public de l'habitat, rattaché à la communauté d'agglomération nazairienne (la Carene)

Et cela bien entendu aurait des conséquences économiques importantes sur les entreprises de bâtiment.

Annick : le 20 septembre l'AFOC 44 s'est d'ailleurs associée aux offices HLM du département, dans un communiqué réclamant des discussions sur ces projets gouvernementaux.

Geneviève : nous sommes aussi associée au collectif « Vive l'APL » de St Nazaire et sa région, lequel appelle à la signature d'une pétition « APL : pas d'économies sur le dos des locataires », accessible en ligne sur www.vivelapl.org.



Infonz : comment se passe l'activité AFOC à l'UL ?

Geneviève : bien, même très bien, à tel point que des renforts seraient la bienvenue !

Outre le logement et les demandes de logements sociaux que nous appuyons avec succès quelquefois, il y a beaucoup de litiges sur les voyages (remboursements suite à retards etc), sur les abonnements téléphoniques et bien d'autres sujets.

Cette progression des dossiers m'invite à chercher des copains pour venir nous renforcer.

Annick : et puis il y a la préparation des élections HLM de l'an prochain pour lesquelles nous cherchons d'ores et déjà des candidats. Nous allons d'ailleurs ce soir à Lorient pour les préparer avec les autres départements de la région....

Gouvernements des riches ?

La réforme de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) fait gagner 15 000 € par million possédé.

Exemple : pour une fortune de 46,1 milliards³ € - celle de Mr Bernard Arnault - cette mesure fiscale représente un cadeau de 553,2 millions €

... soit : **1,5 fois le montant de la baisse des APL de 6,5 millions de foyers !**

Source : OFCE

Les Chantiers navals de St-Nazaire sous contrôle italien ! **« Pour FO c'est toujours Non ! »**

Extrait du communiqué de la section FO d'STX du 28/09/2017.

Par un « habile » montage, le gouvernement (permet) à Fincantieri de devenir l'actionnaire majoritaire, obtenant de facto le contrôle opérationnel du Chantier Naval de Saint-Nazaire.

... pas un mot sur la stratégie industrielle de Fincantieri.

- Que deviendra la diversification engagée depuis quelques années ?

- Qu'advient-il des éventuels doublons ?

- Notre charge de 10 ans de travail risque t'elle d'être transférée sur d'autres sites ?

- Et qu'est-il prévu au niveau de l'emploi et la sous-traitance locale sachant que Fincantieri affectionne particulièrement les travailleurs détachés, etc...



... FO a revendiqué la nationalisation de notre site afin de le mettre sous la protection de l'Etat face aux appétits des spéculateurs ou de ceux qui chercheraient à siphonner nos savoir-faire.

Cette revendication fraîchement obtenue permettait à l'entreprise de retrouver cette stabilité, sa pleine indépendance et le sécurisait durablement.

Pour ces raisons, FO maintient et réaffirme sa revendication :

Non à la vente à Fincantieri !

Le Chantier naval de St-Nazaire n'a d'avenir que nationalisé !

Il en va de la défense du dernier grand chantier naval du pays, de tous les emplois et de nos garanties sociales.

³ Soit 2,6 millions d'années de Smic !

Transport routier : première brèche dans les ordonnances Macron

Le 4 octobre un accord été signé dans le transport routier, notamment par l'UNCP FO.

« C'est une victoire indéniable pour les salariés qui ont mené ce combat », s'est félicité Patrice Clos, secrétaire général de la fédération FO qui avait appelé les salariés à une grève re-conductible le 25 septembre.



Donges le 25 septembre

Les routiers mobilisés depuis près de deux semaines dénonçaient le risque que les ordonnances « réformant le Code du travail » puissent permettre de remettre en cause par accord d'entreprise, la prime d'ancienneté ou le 13^e mois dans le transport de voyageurs.

Concrètement :

- La convention collective des transports routiers sera révisée pour que les éléments de rémunération compensant le travail de nuit, les jours fériés et les dimanches soient désormais partie intégrante des salaires minimaux hiérarchiques.

Il ne sera donc pas possible d'y déroger par accord d'entreprise.

- Il en est de même pour le 13^e mois dans le secteur du transport de voyageurs et du transport de fonds.

- Les frais de déplacement sont également sanctuarisés

Info de Thierry Aubineau

Agents de FACILITY SERIS travaillant à CARGILL St-Nazaire : FO obtient de 4 à 5% d'augmentation !

Après avoir essuyé un refus de ses revendications lors des DP de juillet, le syndicat FO, en plein accord avec les agents, annonçait le dépôt d'un préavis de grève.

Cela suffit pour que la direction accepte l'ouverture de négociations et une étude de poste complète.



Fin août, après cette étude, la Direction faisait des propositions, lesquelles, après discussion avec les salariés étaient acceptées par FO :

- Les agents logistiques passent du coefficient AE 140, au coefficient AE 170 - correspondant aux tâches conformes à la grille de la CCN Service - avec prise en compte de l'ancienneté et l'intégration de diverses primes de site dans le taux horaire brut.

Soit une augmentation de 5 % du taux horaire brut (de 9,79 € à 10,18 €/h.) représentant environ **800 € bruts en plus par an**, sans compter les heures supplémentaires payées à la fin du mois.

Tous les futurs embauchés à ce poste le seront directement au coefficient AE 170.

- Pour le chef de poste, passage du coefficient 140 avec une prime de 60 € brut, au coefficient 150 avec une prime de 90 € brut. Il passe donc de 10,20 € à 10,54 € /h, soit environ **1100 € bruts en plus par an**.



Info de Bruno Potier

Menace sur l'emploi à Pôle Emploi ! FO réagit

« ... pour réaliser des économies drastiques, Pôle emploi et ses 54 000 salariés sont bien à l'aube d'un dégraissage massif. Plusieurs milliers de postes de cadres du service public de l'emploi sont dans le viseur de Bercy », assure un visiteur du soir de Matignon.

Selon lui, entre les budgets 2018 et 2022, les coupes dans les effectifs et d'autres mesures devraient aider l'Etat à économiser « une enveloppe de près de 3 Mds € ».

« Le Parisien » du 19 septembre 2017

Réaction du syndicat FO (extraits)



FO n'a cessé d'alerter les personnels sur les dessein cachés d'une Direction générale aux ordres de Bercy ...

FO n'a cessé de condamner les outils d'individualisation des rapports employeur/salarié ... mais aussi les instructions interprétant unilatéralement et de manière régressive NOTRE CCN... une Direction ne répondant à nos réclamations que par « vous n'avez qu'à saisir la justice »...

FO demande depuis des mois des explications sur les « disparitions » de collègues, non remplacés ... sur le blocage des demandes de mutation particulièrement dans le cadre de rapprochement de conjoint... Les seules réponses sont mépris et dénigrement

FO ... revendique non seulement le maintien des effectifs mais son augmentation par l'embauche, notamment, de tous nos collègues en contrats précaires (CDD, Contrats aidés, contrats CIVIS)

FO exige une information LOYALE sur les projets qui entourent notre outil de travail directement impacté par l'étatisation de l'assurance chômage et la fiscalisation des cotisations sociales, mais aussi par la volonté de régionalisation que la Loi Notre, que nous avons combattue, porte en elle.

Info de Monique Renaud

Réunion des enseignants FO du second degré.

Réunion le 11 octobre à l'UL des enseignants du second degré de St Nazaire et environs, en présence d'Hélène Macon secrétaire départementale du SNFOLC⁴.



Sous la présidence de Jérôme Guyon assisté d'Aurélien Turlan, les participants ont fait un tour d'horizon de la situation dans différents établissements : collège Pays Blanc de Guérande

⁴ Syndicat National FO des Lycées et Collèges

- collège Pierre Norange de St Nazaire - collège René Guy Cadou de Montoir - collège Albert Vinçon - lycée Galilée à Guérande - lycée Aristide Briand à St Nazaire. Des collègues retraités ont aussi témoigné de leur situation.

Les constats :

- Un nombre assez notable de professeurs non-remplacés depuis le début de l'année : un professeur de français au collège Pierre Norange ; un professeur de maths durant 3 semaines à Trignac ; un professeur de techno manquant à Albert Vinçon ; un professeur de science physique en terminale depuis 3 semaines à Aristide Briand



- Des situations à nombre élevé d'élèves par classe : 15 classes à 30 élèves au collège Pays blanc ; une moyenne de 29 par classe à Albert Vinçon ; dans les lycées Galilée et Aristide Briand jusqu'à 35 par classe !

- Les difficultés liées, depuis la loi de 2005, à l'inclusion, « à tout prix » dans les classes, sans moyens adaptés - à raison de 3 au maximum - des élèves ayant des handicaps.

C'est parfois témoigne une participante « à la limite de non assistance à enfants en danger ». Il faut ajouter qu'il y a de plus en plus d'élèves difficiles, non reconnus par la Maison Départementale des Personnes Handicapées. Comment s'étonner que des parents préfèrent parfois transférer leurs enfants dans le privé ?

- La longue mobilisation⁵ au collège René Guy Cadou de Montoir, si elle n'a pas réussi complètement, a néanmoins permis d'obtenir à la rentrée des emplois du temps satisfaisants, des remplacements ... immédiats !, les heures « de vie de classe » payées aux profs principaux Comme quoi, souligne Jérôme, la mobilisation a toujours des effets.

Hélène Macon a ensuite souligné le contexte général dans lequel s'est déroulée, avec succès, la mobilisation des fonctionnaires de la veille. Puis elle a détaillé les conséquences pratiques pour les déroulements de carrière du PPCR⁶.

Le SNFOLC va poursuivre les réunions d'informations syndicales dans les collèges et lycées.

⁵ Voir Infonz n° 26, 27 et 28.

⁶ « Parcours Professionnel Carrière Recrutement » : accord signé par la CFDT, l'UNSA et la FSU

Défendre la Sécurité Sociale de 1945. Réunion - débat à l'Union locale FO de St Nazaire.

Judi 21 septembre, sous la présidence de **Gérard Caillon** secrétaire de l'UL avec **Joël Danto** responsable de l'association des retraités, une cinquantaine de participants ont pu écouter et débattre avec **Gérard Da Silva** - auteur du livre « *Georges Buisson, père de la sécurité sociale* » - et **Didier Hotte**, secrétaire adjoint de l'UCR FO.

Une discussion s'est ensuite ouverte avec les participants, laquelle s'est poursuivie lors d'un repas en commun pour ceux qui le souhaitaient.



En introduction, **Gérard Da Silva** a insisté sur l'actuelle désinformation relative aux origines de la Sécurité Sociale française. Ni « Bismarckienne », ni « Beveridgienne » - comme le prétendent M. Macron et ses adeptes, relayés par des universitaires serviles et les responsables actuels de la Sécu - elle est bel et bien le fruit d'un long combat ouvrier et syndical.

Georges Buisson, employé de commerce né en 1878, décédé en 1946, syndiqué dès 1901, fut membre du Bureau confédéral clandestin de la CGT confédérée durant la seconde guerre mondiale. Gérard Da Silva a retrouvé et publié le projet d'ordonnance - « *portant organisation de la Sécurité Sociale* » - rédigé par Georges Buisson et présenté le 24 juillet 1945 à l'Assemblée Consultative Provisoire, occulté et passé sous silence depuis lors. L'ordonnance définitive, du 4 octobre 1945 reprendra l'essentiel des 88 articles rédigés par Buisson⁷ ... cependant amendés et édulcorés pour satisfaire le patronat, la CFTC et la mutualité.

Les orateurs ont rappelé les circonstances qui ont permis la création de cette conquête sociale déterminante, aujourd'hui menacée par M. Macron.

⁷ Ambroise Croizat, Ministre communiste du travail et de la sécurité sociale, présenté comme « le père de la Sécu », ne fut en réalité qu'un des signataires de la loi du 22 mai 1946 « portant généralisation de la sécurité sociale ».

Après la seconde guerre mondiale et ses considérables destructions humaines, c'est bien la forte mobilisation populaire et la peur des possédants de perdre leur pouvoir - corrélative avec l'affaiblissement, temporaire, de l'organisation patronale CGPF⁸, illégitime et hors jeu du fait de sa collaboration avec le régime de Pétain et le 3^{ème} Reich nazi - qui la rendis possible grâce au combat insistant de la CGT via Georges Buisson au sein du Conseil national de la résistance.

Les principes fondamentaux, défendus par la CGT confédérée depuis des décennies⁹ furent ainsi enfin mis en œuvre :

- L'obligation d'affiliation pour l'ensemble des salariés
- Le précompte des cotisations dues aux caisses de Sécu (prélèvement sur la paye : « le salaire différé »)
- La gestion corrélative par les représentants des syndicats ouvriers (et patronaux).
- L'égalité des droits aux prestations et à leurs remboursements.

Didier Hotte a fait part de ses inquiétudes sur l'actualité des menaces, en soulignant que ce sont justement ces principes fondateurs qui sont dans le viseur du bien mal élu Président de la république actuel.



Les patrons que sert ce dernier, se sont toujours battus contre la Sécu, afin de développer les assurances privées. Souvenons-nous des propos de M. Kessler, ancien vice-président du MEDEF, dans l'éditorial du magazine Challenges d'octobre 2007 : (extraits)

« *Le modèle social français est le pur produit du Conseil national de la Résistance. ... Il est grand temps de le réformer statut de la fonction publique, régimes spéciaux de retraite, refonte de la Sécurité sociale, paritarisme... La liste des*

⁸ Confédération Générale du Patronat Français, ancêtre du MEDEF, absente du Conseil National de la Résistance et rapidement rebaptisée CNPF en 1946 pour tenter de faire oublier son activité durant la guerre.

⁹ Jusqu'à la réunification de 1936, la CGTU et le PCF condamnaient ce combat : « *Ni le parti communiste, ni la CGTU n'entendent aider le capital à enchaîner davantage le prolétariat sous le couvert de la solidarité ou de la prévoyance* » (déclaration - par exemple - en 1928 d'Albert Fournier député PCF de la Seine et avocat des membres du comité central)

réformes ? C'est simple, prenez tout ce qui a été mis en place entre 1944 et 1952, sans exception. Elle est là. Il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945, et de défaire méthodiquement le programme du Conseil national de la Résistance ! »

C'est aujourd'hui le plan de travail affiché et « assumé » de M. Macron.



En prétendant « compenser » - pour les salariés en activité (du privé) - la hausse de la CSG de 1,7 point, par la diminution des cotisations d'assurance chômage et maladie, le gouvernement prétend à une opération indolore, financièrement, pour les salariés actifs. En réalité cette fiscalisation, menée à son terme, engendrerait une grave remise en cause d'une conquête ouvrière déterminante.

Car, substituer l'impôt CSG (« contribution sociale généralisée ») aux « cotisations », équivaut au vol, pur et simple, du salaire différé des salariés : tout bénéfique pour les patrons, « exonérés » de cotisations sociales mais la fin des droits à une protection sociale collective et solidaire pour les salariés ... car contrairement à une cotisation, un impôt n'ouvre aucun droit.

Si les ressources de la CSG sont, pour le moment, affectées à la protection sociale, leur destination peut être modifiée par l'Etat. Déjà, une partie de la CSG sert à renflouer le *Fond de solidarité vieillesse*¹⁰ lequel relève pourtant uniquement de l'Etat.

Or, et il n'y a sûrement pas là de hasard, M. Macron a annoncé mi juillet, lors de la *Conférence nationale des territoires*, qu'il envisageait d'affecter une partie des recettes issues de la CSG aux collectivités locales ... projet confirmé le 13 septembre par le Ministre des comptes publics, M. Darmanin, au *Club de l'économie du Monde* et ce, en compensation ... de la baisse de la taxe d'habitation ! On en vient à se demander si l'exonération de cette taxe - pour « 80

¹⁰ Le FSV finance par la solidarité nationale, les compléments vieillesse des personnes ayant une faible pension de retraite (du fait de longues périodes de chômage, de maladies ...)

% des français », annoncée avec tambours et trompettes par M. Macron - n'est pas l'un des écrans de fumée destinés à masquer un objectif plus ambitieux : la confiscation de la Sécurité Sociale par l'Etat aux fins de la marginaliser, pour le plus grand profit des assureurs privés.

Rappelons-nous que les fossoyeurs de la Sécu - comme à chacune de leurs offensives - ne manquent jamais de masquer l'amputation de ses ressources, sous un déluge de dénonciations de « l'insupportable trou de la Sécu » ...

N'en doutons pas, si la CSG se substituait aux cotisations - comme le MEDEF et son personnel politique le prépare activement pour début 2018 - nous irions inmanquablement vers un système individualisé, « par point », sans solidarité, via des sociétés d'assurance à but lucratif.

Un participant rappela les propos de Marc Blondel alors Secrétaire général de la confédération FO, lors du meeting de Bercy le 29 janvier 1995 devant 12 000 personnes : « *La défense de la Sécurité sociale mérite une grève générale inter professionnelle. Nous y sommes prêts si nécessaire* »¹¹

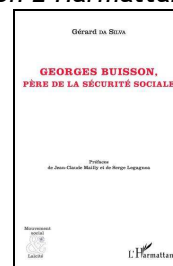
... 22 ans après, ces propos ne sont-ils pas à nouveau d'actualité ?



Quoiqu'il en soit, la lecture du livre de Gérard Da Silva - qui relate avec force détails, les longs et patients combats ouvriers et syndicaux pour conquérir « la Sécurité sociale de 45 » est d'actualité pour comprendre les enjeux de civilisation de sa défense.

Gérard Le Mauff

Gérard Da Silva :
Georges BUISSON, père de la Sécurité Sociale
Edition L'Harmattan 2016.



¹¹ Et il y eu, fin 95, l'importante mobilisation ouvrière qui mis, partiellement en échec le plan « Juppé Notat » contre la Sécu.

28 septembre : Importante mobilisation des retraités.

Comme partout en France la mobilisation à l'appel du groupe des 9 UCR (FO - CGT- CGC - CFTC - Solidaires - FSU - FGRFP - LSR - UNRPA) fut importante à St Nazaire :

- Pour la revalorisation des pensions
- Contre la hausse de la CSG à 8,3 %



Après le rassemblement et les interventions de la CFTC, de la CGT et de FO, lue par Roger Lepeix, les manifestants - plus d'un millier - se sont dirigés vers les permanences du sénateur PS M. Vaugrenard et de la députée En marche Mme Dufeu-Schubert ... absente car « occupée ».



Formation syndicale

- 20 au 24 novembre : découverte de FO et moyens d'action du syndicat

Agenda

- Jeudi 16 novembre : conférence nationale FO des agents des EHPAD
- 22 - 24 novembre : AG de l'UCR (à Branville 14)
- Mardi 28 novembre : CE de l'UL
- Jeudi 14 décembre : CA de l'Association des retraités à 14 h
- Mardi 19 décembre : CE de l'UL

Elections dans les HLM : Recherche de candidats FO.

En novembre 2018 auront lieu les élections HLM.

L'AFOC étant l'une des cinq associations nationales de locataires, ce scrutin constitue un enjeu majeur pour notre représentativité dans un contexte où le manque de logements à loyer modéré est criant, où de plus en plus de locataires ont des difficultés à régler leur loyer, alors qu'est annoncée une restriction des aides au logement.

L'AFOC44 souhaite pouvoir constituer des listes chez les bailleurs HLM du département :

Nantes Métropole Habitat - Silène - La Nantaise d'Habitations - Atlantique Habitations - Habitat 44 - S.A.M.O - Harmonie Habitat - Espace Domicile - Logi Ouest - ICF Habitat Atlantique - Vilogia - Aiguillon Construction - Gambetta Locatif - CIF Coopérative - Immobilière Podeliha.

Nous lançons dès maintenant un appel aux syndiqués FO afin d'élaborer des listes complètes (c'est obligatoire).

**LOCATAIRES COMME VOUS,
SOUTENUS PAR NOUS,
ÉLUS PAR VOUS.**



Retrouvez tous les numéros d'INFONZ sur www.ulfonz44600.fr

Contact : Gérard Le Mauff 07 81 10 38 18
lemauff.gerard@free.fr